

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4956

présenté par  
M. Lamirault

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et en assurant l'accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau, en favorisant le développement de retenues collinaires et de toute technique permettant la récupération des eaux pluviales ainsi que le recyclage des eaux usées ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de s'assurer d'intégrer dans le projet de loi d'orientation agricole la notion d'accès à l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs.